

Le crayon du respect



Afin de poursuivre les actions réalisées dans le cadre de la *semaine de sensibilisation* à l'intimidation et du Plan de prévention et d'intervention visant à contrer l'intimidation, nous mettrons en place quelques actions nouvelles.

À l'école, les élèves doivent bien se comporter et respecter les règles de vie. Nous encourageons l'entraide, les gestes de gentillesse, le respect (de soi, des autres, des adultes, du matériel) et l'utilisation de la langue française. Les élèves sont invités à respecter ces règles au quotidien dans l'école, mais aussi sur la cour de récréation.

Par ce nouveau système de renforcement positif, nous désirons valoriser les bons comportements. Chaque vendredi, nous ferons l'annonce à l'intercom des élèves qui se sont démarqués cette semaine. Un élève par classe sera félicité et recevra le crayon du respect. Une photo officielle sera prise et acheminée par courriel et sera placée du le Facebook de l'école. La photo sera aussi affichée sur le « mur du respect » dans le corridor principal de l'école.

Voici les critères pour choisir l'élève qui se mérite le crayon du respect :

- Nov et déc : L'élève utilise un langage et des gestes appropriés et respectueux envers les élèves et le personnel;
- Janvier : L'élève parle en français en classe, dans les corridors et sur la cour de récréation;
- Février : L'élève respecte son matériel, celui des autres élèves et celui de l'école en évitant de le briser;
- Mars : L'élève respecte les règles du code de vie de l'école;
- Avril : L'élève a amélioré son comportement et utilise des marques de respect.
- Mai-juin : L'élève respecte tous les critères précédents.

Soyons respectueux!

Chantale Carette, directrice